

# Lettre d'infos de l'inspection EVS

Numéro 4 – Avril 2026

## Éditorial

**Chères et chers collègues professeurs documentalistes et CPE de l'académie de Nice,**

Ce quatrième numéro de la lettre d'informations de l'Inspection EVS évoque l'évaluation des assistants d'éducation et dans son dossier du mois, l'intelligence artificielle générative grand public, et ses enjeux pour l'École.

Le thème du mois proposé est celui de **l'évaluation des assistants d'éducation**, alors que commencent à s'organiser dans les EPLE leurs entretiens d'évaluation. C'est dans ce cadre qu'un collectif de CPE de l'académie ont travaillé sur des documents autour de l'auto évaluation des AED et du CREP, compte-rendu d'entretien professionnel. Les CPE, animateurs de l'équipe de vie scolaire sont au cœur de cette démarche d'évaluation dans une approche de développement professionnel des AED, de qualité du service public d'éducation et notamment de la vie scolaire.

Le dossier du mois est consacré au **cadre d'usage de l'intelligence artificielle** publié en juin 2025 constitue un repère essentiel pour les équipes. Il définit les conditions d'un usage raisonné, éthique et pédagogique de ces outils, en cohérence avec les finalités du service public d'éducation. Il invite à accompagner les élèves dans la compréhension des transformations en cours, tout en veillant à développer leur autonomie, leur discernement et leur esprit critique.

Dans ce domaine, les CPE contribuent à la régulation des usages au sein de l'établissement, en veillant au respect des règles, en accompagnant les élèves dans leurs pratiques numériques et en participant à la prévention des dérives. Les professeurs documentalistes, pour leur part, jouent un rôle central dans la compréhension des outils d'intelligence artificielle, en aidant les élèves à en décrypter les logiques, les usages et les limites.

Dans cette perspective, ce numéro propose un focus spécifique sur **la place de l'intelligence artificielle dans l'éducation aux médias et à l'information (EMI)**. L'intégration de ces outils transforme profondément les modalités d'accès à l'information, les pratiques de recherche et les conditions de production des savoirs. Elle rend d'autant plus nécessaire une formation exigeante des élèves à l'analyse, à la vérification et à la hiérarchisation de l'information, ainsi qu'à la compréhension des logiques algorithmiques.

Les CPE participent à cette dynamique en contribuant à l'éducation à la responsabilité numérique et au développement de comportements éclairés dans les usages de l'information.

Les professeurs documentalistes en sont les acteurs principaux, en structurant des apprentissages explicites autour de la recherche, de l'évaluation de l'information et du développement de l'esprit critique.

Ce numéro met également en lumière **les enjeux liés à la préparation des élèves aux exigences des examens**, dans le cadre des orientations précisées par la note de service ministérielle du 26 mars 2026. Celle-ci rappelle la nécessité d'un accompagnement structuré et progressif des élèves, articulé autour de plusieurs leviers : explicitation des attendus, entraînement régulier aux formats d'épreuves, acquisition de méthodes de travail, accompagnement des élèves les plus fragiles et valorisation de l'excellence.

Dans ce cadre, les CPE jouent un rôle essentiel dans le suivi des élèves, en favorisant l'assiduité, l'engagement dans le travail personnel et la construction d'habitudes de travail régulières. Les professeurs documentalistes contribuent également à cette préparation, en accompagnant les élèves dans l'acquisition de méthodes de recherche, d'organisation du travail et d'exploitation des ressources, compétences indispensables à la réussite aux examens.

Enfin, nous évoquons **le règlement intérieur en EPLE**, trop souvent perçu comme un simple cadre réglementaire. Il est pourtant à la fois un texte juridique, garant des droits et des obligations de chacun, un outil éducatif au service du vivre-ensemble, et un véritable levier de pilotage pour les équipes. Par sa clarté, sa cohérence et son appropriation collective, il contribue pleinement à la construction d'un climat scolaire juste et sécurisant, propice aux apprentissages.

Cette lettre d'informations demeure un espace collaboratif destiné à valoriser les initiatives et les projets portés dans les établissements. Elle contribue ainsi à la construction d'une culture professionnelle commune, attentive aux évolutions du système éducatif et pleinement engagée au service de la réussite des élèves.

Bien cordialement, et en vous souhaitant à toutes et tous, de bons congés de printemps.

## Le thème du mois : l'évaluation des assistants d'éducation

Dans le cadre de leur **mission d'encadrement et d'accompagnement** des équipes de vie scolaire, les **Conseillers Principaux d'Éducation** (CPE) ont un rôle majeur dans l'évaluation des Assistants d'Éducation (AED). Cette démarche, est essentielle pour favoriser le développement des compétences, améliorer la qualité du service rendu aux élèves, et préparer les AED à leur projet professionnel.

### Un cadre réglementaire clair et structurant

L'évaluation des AED s'appuie sur **plusieurs textes officiels** qui en définissent les modalités et les enjeux :

- Le [décret n° 2003-484 du 6 juin 2003](#) fixe les conditions de recrutement et d'emploi des AED et précise qu'ils bénéficient d'un entretien professionnel au moins tous les trois ans, conduit par le chef d'établissement ou, par délégation, par le CPE.
- L'[arrêté du 27 décembre 2024](#) détaille les critères d'évaluation, en proposant une grille de compétences qui permet d'apprécier les savoir-faire et les savoir-être des AED.
- La [circulaire du 17 septembre 2025](#) apporte des précisions sur l'appréciation de la valeur professionnelle des AED, en insistant sur l'importance d'un accompagnement bienveillant et formateur.

Pour répondre à ces enjeux, un groupe de travail académique, composé de six CPE, a mené une réflexion globale et élaboré des outils concrets pour faciliter cette évaluation. **L'objectif ?** Rendre ce processus utile, équitable et formateur, tout en le reliant aux défis actuels de la vie scolaire, comme la CDIation de certains AED ou leur préparation à des concours ou à tout autre parcours professionnel ou insertion professionnelle.

**Pourquoi évaluer les AED ? Les bénéfices d'une démarche structurée :** L'évaluation des AED ne se limite pas à un simple bilan annuel. Elle est un levier pour développer les compétences professionnelles, améliorer la qualité du service de vie scolaire et préparer un projet professionnel.

**Les outils proposés par le groupe de travail académique :** Pour rendre cette évaluation opérationnelle et utile, le groupe de travail a conçu [plusieurs documents](#), pensés pour être à la fois rigoureux et accessibles : Une fiche d'auto-évaluation et le CREP (Compte Rendu d'Entretien Professionnel). D'autres ressources sont en cours d'élaboration.

**Une évaluation annuelle : pourquoi et comment ?** Le groupe de travail académique préconise une évaluation annuelle des AED, plutôt que triennale comme le prévoit le décret. **Pourquoi ?** pour accompagner au plus près les AED, Pour s'adapter aux enjeux actuels de la vie scolaire, pour réguler la CDIation,

**Comment mener cette évaluation ?** Préparer l'entretien avec la fiche d'auto-évaluation, conduire l'entretien, formaliser et suivre l'évolution de chacun de chacun des AED.

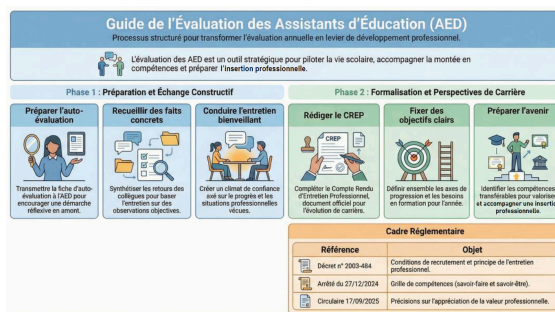
**Un enjeu collectif pour la vie scolaire :** L'évaluation des AED n'est pas seulement une obligation réglementaire : c'est une opportunité pour :

- Valoriser le travail des AED, souvent invisible mais indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.
- Renforcer la cohésion de l'équipe de vie scolaire, en clarifiant les rôles et en encourageant la collaboration.
- Préparer l'avenir des AED, en les accompagnant vers des postes pérennes ou des concours.

En s'appuyant sur documents élaborés par le groupe de travail académique, les CPE peuvent formaliser cette évaluation en un moment d'échange constructif, au service du développement professionnel des AED et de la qualité éducative de l'établissement.

Cliquez sur la vidéo conçue par l'inspection EVS pour la télécharger:

Cliquez sur l'infographie conçue par l'inspection EVS ci-dessous



## Le dossier du mois : IA générative et éducation

L'irruption de l'intelligence artificielle générative dans le champ éducatif constitue sans doute l'une des transformations les plus rapides et les plus profondes qu'ait connues l'École contemporaine. En quelques mois, depuis le 30 novembre 2022 et l'arrivée de Chatgpt, des outils capables de produire des textes, des images ou des raisonnements complexes ont modifié les conditions d'accès au savoir, les modalités d'apprentissage et, plus largement, le rapport des élèves à la connaissance.

Cette évolution ouvre des perspectives pédagogiques réelles. L'IA générative permet d'individualiser les apprentissages, de proposer des aides à la rédaction, de simuler des situations d'apprentissage ou encore de soutenir la différenciation pédagogique. Elle peut devenir un outil d'accompagnement, notamment pour les élèves les plus fragiles, en leur offrant des réponses immédiates et adaptées.

Cependant, cette promesse s'accompagne de défis majeurs. Le premier est celui du **rapport au savoir**. L'accès instantané à une réponse élaborée peut court-circuiter les processus d'apprentissage, fondés sur l'effort, l'erreur et la construction progressive de la pensée. Le risque n'est pas seulement celui du plagiat, mais celui d'un affaiblissement de l'activité intellectuelle elle-même, si l'élève ne distingue plus entre produire et obtenir.

Cette transformation interroge directement les **modalités d'évaluation** et la place des **devoirs à la maison**. Lorsque la production écrite peut être assistée, voire générée, par un outil, la question n'est plus seulement celle de l'authenticité du travail, mais celle du sens même de l'évaluation. Elle invite à repenser les formes d'évaluation, en privilégiant davantage les situations en présence, les productions accompagnées, les démarches explicitées et les compétences réellement mobilisées. De la même manière, les devoirs à la maison, traditionnellement conçus comme des temps de production autonome, doivent être réinterrogés : il ne s'agit plus seulement de demander un résultat, mais de s'assurer de la compréhension du processus.

Le second défi est celui de **l'esprit critique**. Les productions de l'IA générative reposent sur des corrélations statistiques et non sur une compréhension du monde. Elles peuvent être plausibles sans être exactes. Former les élèves à interroger, vérifier, contextualiser ces productions devient dès lors une exigence centrale, au cœur de l'éducation aux médias et à l'information.

Le troisième enjeu est d'ordre **anthropologique**. L'IA générative modifie le temps de la réponse, introduisant une immédiateté qui contraste avec le temps long de la relation éducative. Or, apprendre suppose aussi d'attendre, de douter, de confronter ses idées à celles des autres. L'enjeu n'est donc pas seulement technique, mais profondément éducatif : quelle place accorder à la médiation humaine dans un environnement de plus en plus automatisé ?

Dans ce contexte, le rôle des professionnels de l'éducation est déterminant. Il ne s'agit ni de refuser ces outils, ni de s'y abandonner, mais de les inscrire dans un cadre pédagogique explicite, fondé sur des finalités claires. L'École a la responsabilité de transformer ces technologies en objets d'apprentissage, plutôt qu'en simples instruments d'usage.

L'intelligence artificielle générative ne remplace pas l'acte éducatif : elle en redéfinit les conditions. Elle oblige à réaffirmer ce qui en constitue le cœur — la formation de l'esprit, la construction du jugement, et la relation à l'autre comme fondement de tout apprentissage.

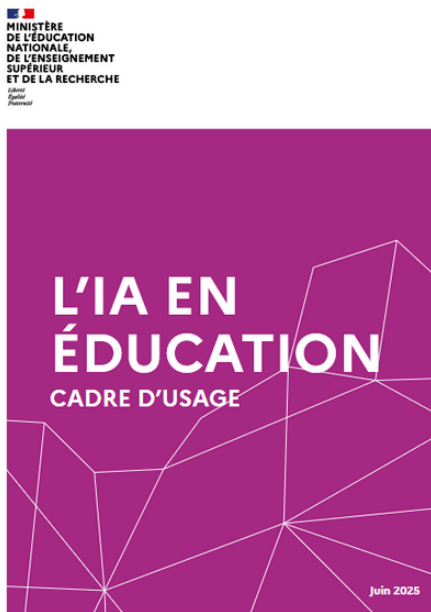
Lien Educocol [ici](#).

## Le cadre d'usage de l'IA en éducation de juin 2025

L'introduction de l'intelligence artificielle dans le système éducatif ne relève pas d'une simple innovation technologique. Elle engage des **choix pédagogiques, éthiques et institutionnels qui nécessitent un cadre clair**. C'est précisément l'objet du cadre d'usage récemment défini : poser des principes, orienter les pratiques et garantir la cohérence avec les valeurs de l'École de la République.

Ce cadre repose d'abord sur une exigence fondamentale : les usages de l'IA doivent s'inscrire dans le respect des principes du service public d'éducation et de la liberté pédagogique. L'intelligence artificielle peut constituer un appui, un outil d'aide, mais **elle ne saurait en aucun cas se substituer à l'expertise professionnelle des personnels**. Elle assiste, elle n'enseigne pas.

Cliquez sur l'image pour le téléchargement :



Il introduit également une dimension essentielle, souvent moins visible : celle de la **responsabilité environnementale**. Le recours à l'IA doit rester mesuré et réfléchi. Un usage frugal est explicitement encouragé, en cohérence avec les objectifs de l'éducation au développement durable et de la stratégie nationale bas-carbone.

Autrement dit, l'IA ne doit être mobilisée que lorsqu'elle apporte une réelle valeur ajoutée, qu'aucune solution plus sobre ne pourrait offrir.

## IA et EMI : un changement de paradigme

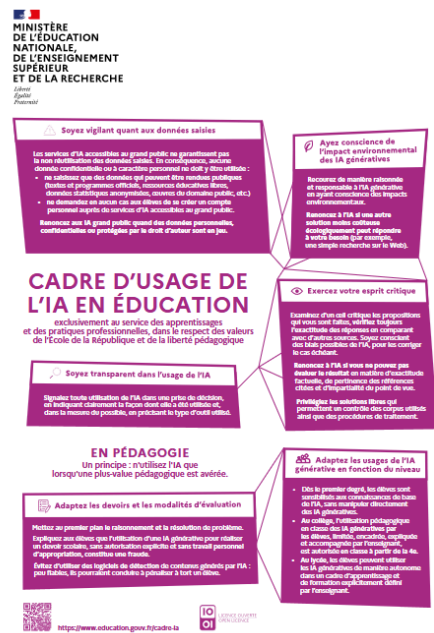
Dans cette même logique, le cadre privilégie le recours à des solutions libres, renforçant ainsi les enjeux de souveraineté numérique et de maîtrise des outils.

Enfin, **les usages pédagogiques sont pensés de manière progressive**, en fonction de l'âge des élèves. À l'école primaire, il s'agit avant tout de sensibiliser aux principes de l'intelligence artificielle, sans recourir directement aux outils génératifs.

**À partir de la classe de quatrième, une utilisation encadrée devient possible**, sous la responsabilité de l'enseignant, dans le respect des règles relatives aux données personnelles.

**Au lycée, les élèves peuvent accéder à des usages plus autonomes**, à condition qu'ils s'inscrivent dans un cadre pédagogique explicite.

Cliquez sur l'image pour le téléchargement :



Ce **cadre d'usage** ne vise donc pas à généraliser l'IA, mais à en organiser l'intégration. Il rappelle que la question n'est pas tant celle de la technologie que celle de ses finalités : former des élèves capables de comprendre, d'utiliser et de questionner les outils qui structurent désormais leur environnement.

L'essor de l'intelligence artificielle générative transforme profondément les pratiques informationnelles des élèves. Dans ce contexte, l'éducation aux médias et à l'information (EMI), se renouvelle autour d'usages pédagogiques concrets.

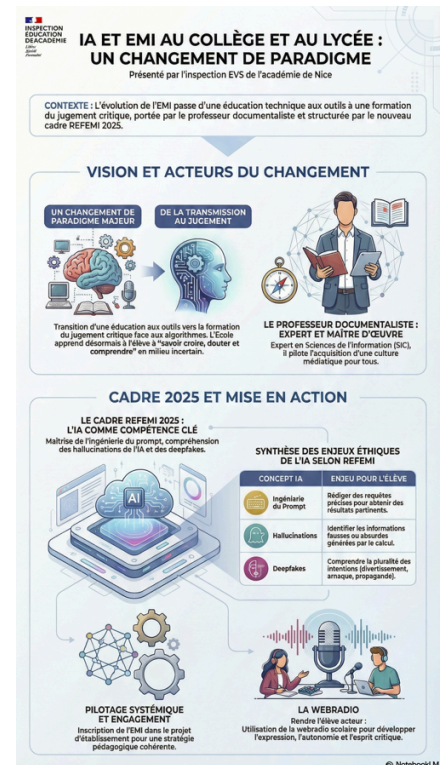
Le professeur documentaliste contribue à sa mise en œuvre, en tant que maître d'œuvre de la culture des médias et de l'information, conformément à la circulaire n° 2017-051 du 28 mars 2017.

Plusieurs démarches illustrent cette évolution. Des séances consistent à comparer une réponse produite par ChatGPT avec des sources fiables, afin de développer la vérification et l'esprit critique. D'autres activités invitent les élèves à analyser des erreurs ou « hallucinations » de l'IA, pour comprendre ses limites. Des ateliers de « prompt » permettent également d'apprendre à formuler une demande précise et à interroger la construction même de la réponse.

Le professeur documentaliste peut aussi engager les élèves dans des productions hybrides : rédiger un texte à partir d'une réponse IA, puis le corriger, l'enrichir et le sourcer. Ces pratiques s'inscrivent dans des pédagogies actives et collaboratives, au cœur de l'EMI, visant à rendre les élèves acteurs de leur rapport à l'information.

Enfin, certaines approches ludiques ou par projet (jeux sur la fiabilité de l'information, expositions sur l'IA, ateliers collaboratifs) permettent d'aborder ces enjeux de manière progressive et adaptée aux élèves.

Ainsi, l'IA ne remplace pas l'EMI : elle en constitue aujourd'hui un terrain d'application privilégié, où le professeur documentaliste forme des élèves capables de comprendre, questionner et maîtriser les nouveaux environnements informationnels.



Une infographie sur ce thème, conçue par l'inspection EVS en cliquant ci-dessus.

## Les dangers des réseaux sociaux : découvrez l'appli Fantomap

FantomApp est une application de la CNIL pour aider les 10-15 ans à se protéger sur les réseaux sociaux.

Comment faire effacer un contenu ? Est-ce que je peux déterminer qui peut interagir avec moi ou me contacter ? Je me suis fait pirater : comment réagir ?

Cette application propose des fonctionnalités clés :

- Des aides et des ressources en cas de problèmes en ligne.
- Des outils simples et efficaces pour renforcer ses comptes
- Des tutoriels pour régler les bons paramètres

Une application pour aider les jeunes à sécuriser leurs usages numériques et à garder le contrôle de leurs données.

Conçue à partir d'une enquête auprès de plusieurs collèves elle répond aux besoins exprimés par les jeunes en matière de protection de leurs données personnelles et de connaissance de leurs droits, notamment pour faire supprimer des données les concernant.

Tout au long de son développement, des collégiens ont été associés au projet, cette démarche collaborative a permis de concevoir une application réellement pensée par et pour les jeunes.

FantomApp s'appuie sur leurs pratiques et valorise leurs propres compétences numériques, afin de les aider à développer les bons réflexes.

Les ateliers ont mis en évidence de fortes attentes : disposer d'outils simples pour protéger sa vie privée sur les réseaux sociaux, mieux comprendre les paramètres de visibilité ou encore identifier rapidement les bons contacts en cas de problème.

Cette application peut être à la fois une ressource pour alimenter les séances d'EMI, et peut aussi être présentée aux élèves.

Cliquez sur l'image pour accéder au site :



Ressource en ligne de l'enquête « [Numérique Adolescent et vie privée](#) »

## Préparer les élèves aux exigences du brevet et des baccalauréats général et technologique

À compter de la session 2026, les modalités du DNB et des baccalauréats général et technologique évoluent afin de renforcer l'équité entre candidats et de valoriser un travail régulier, rigoureux et fondé sur la maîtrise des savoirs, tout en consolidant la crédibilité des diplômes.

Ces évolutions se traduisent par un recentrage sur les épreuves terminales (60 % au DNB), l'instauration d'une épreuve anticipée de mathématiques en première, un encadrement renforcé du contrôle continu et une harmonisation accrue des jurys.

Dans ce cadre, la préparation des élèves s'inscrit dans la durée autour de deux axes : des entraînements réguliers et exigeants, mobilisant les dispositifs d'accompagnement, et un renforcement de l'exigence rédactionnelle dans toutes les disciplines, au service de la clarté, de la précision et du raisonnement.

Les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les professeurs documentalistes jouent un rôle déterminant dans cette dynamique. Les CPE contribuent à installer un cadre propice au travail, à développer des habitudes d'engagement et d'autonomie, et à accompagner les élèves dans l'organisation de leurs apprentissages. Les professeurs documentalistes, quant à eux, participent pleinement au développement des compétences informationnelles et rédactionnelles, en formant les élèves à la recherche, à l'analyse et à la structuration de l'information.

Ainsi, préparer aux examens revient à former des élèves rigoureux, autonomes et capables de penser de manière structurée, compétences essentielles pour leur réussite scolaire et au-delà.

[Note de service : du 26-3-2026](#) (BO n° 13 du 27 MARS 2026) portant sur la **Préparation des élèves aux exigences du DNB et des baccalauréats général et technologique.**

Un flyer qui présente aux élèves de 3e les nouveautés du brevet et donne "**10 conseils pour bien se préparer**" :

**10 CONSEILS POUR BIEN SE PRÉPARER AU BREVET**

**AVANT L'EXAMEN**

1. Faire un planning de révisions avec des temps de travail, des pauses et un peu d'activité physique.
2. Réviser efficacement en s'appuyant sur les cours et les pages « préparation aux examens » des manuels. Repérer les exercices types à retravailler et utiliser des fiches méthodes.
3. Réviser régulièrement, sans attendre les derniers jours.
4. S'exercer à lire attentivement les sujets pour comprendre les consignes le jour des épreuves.
5. Retravailler les exercices faits en classe sans regarder la correction, puis vérifier. Si des erreurs persistent, demander de l'aide au professeur. Pour l'épreuve de mathématiques, s'entraîner notamment sur les automatismes en refaisant les exercices.
6. Réviser avec des camarades en s'expliquant mutuellement ce que l'on a compris de tel ou tel cours. C'est très efficace pour vérifier si les explications sont claires.
7. Limiter les distractions : éloigner son téléphone et éviter tout écran inutile.
8. Discuter avec sa famille et ses professeurs pour se rassurer et gagner en confiance.

**LA VEILLE DE L'EXAMEN**

9. Préparer son matériel pour chaque épreuve, sans oublier sa carte d'identité et sa convocation, puis se détendre et se coucher tôt.

**LE JOUR DE L'EXAMEN**

10. Adopter les bons réflexes pendant l'épreuve :
  - commencer par les questions que l'on maîtrise ;
  - gérer son temps sans s'obstiner ;
  - rédiger toutes les réponses, même incomplètes ;
  - se faire confiance.

**VIGILANCE ORTHOGRAPHIQUE**

Faire plusieurs relectures ciblées de sa copie en vérifiant :

1. la ponctuation, l'oubli de mots, la cohérence des phrases, les majuscules ;
2. la chaîne des accords (singulier/pluriel, féminin/masculin, verbe/sujet, etc.) ;
3. l'orthographe de certains mots spécifiques à la discipline traitée.

Attention à son orthographe dans toutes les matières.

**Dispositifs de soutien gratuits et ouverts à tous les collégiens**

**DEVOIRS FAITS**  
Les élèves peuvent faire leurs devoirs au collège, encadrés par des professeurs, des assistants d'éducation ou des volontaires du service civique.

**STAGES DE RÉUSSITE**  
Des sessions de remise à niveau, notamment en français et en mathématiques, sont proposées pendant les vacances scolaires.

**RÉUSSIR AU COLLÈGE**

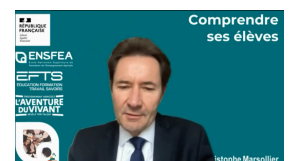
Cliquez sur l'image pour accéder au document.

## Les rendez-vous de l'inspection EVS

Les « rendez-vous de l'Inspection EVS » sont proposés en visio, comme des temps réguliers de réflexion et d'échanges professionnels.

Vous avez encore été nombreux à suivre le troisième rendez-vous proposé le mercredi 25 mars de 9h à 10h sur le thème « **Santé mentale des élèves : identifier les facteurs de vulnérabilité et développer les facteurs de protection dans l'exercice des missions du CPE** » avec **Nathalie FETNAN** CT-EVS et les témoignages de **Eva ROELANTS**, CPE au collège Alphonse Daudet à la Valette du Var et de **Céline PITIOT**, CPE au collège Henri Bosco à la Valette du Var que nous remercions.

Quelques ressources complémentaires en lien avec la thématique vous sont proposées [ici](#) et ci-dessous :

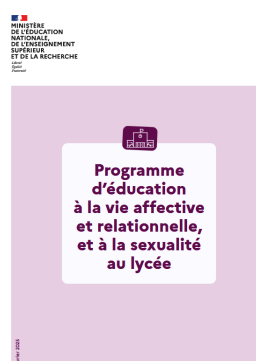


Le **prochain rendez vous de l'inspection EVS** se déroulera le **mardi 5 mai de 9h à 10h** sur le thème "**Piloter le service de vie scolaire : management d'équipe et leadership éducatif au service du climat scolaire**".

Vous pouvez vous inscrire [ici](#).

## Mise en œuvre du programme EAVR/EVARs

Pour les CPE et professeurs documentalistes investis dans le programme EVARS, les livrets pédagogiques et les ressources pour accompagner la mise en œuvre sont à la disposition des équipes des établissements scolaires sur [éduscol](https://www.eduscol.education.fr/) et les programmes en cliquant sur les images ci-dessous :



## Le règlement intérieur en EPLE : texte juridique, éducatif et un levier de pilotage.

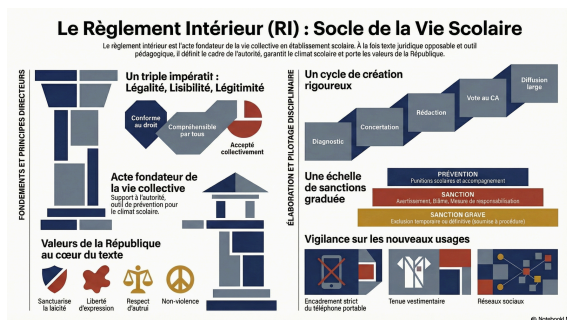
Le règlement intérieur (RI) de l'établissement ne saurait être réduit à un simple document normatif. Il constitue à la fois un texte juridique, un outil éducatif et un levier de pilotage.

Texte juridique, il fixe les droits et obligations de chacun, sécurise les actes de l'établissement et garantit le respect des principes fondamentaux, notamment le contradictoire et l'égalité de traitement.

Outil éducatif, il explicite les règles du vivre-ensemble et participe à la construction du cadre, condition essentielle des apprentissages et du climat scolaire. Il donne du sens à la règle en la reliant à des valeurs.

Levier de pilotage enfin, il traduit une vision éducative portée par l'établissement. Sa clarté, sa cohérence et son appropriation par les équipes conditionnent son efficacité. Bien conçu et régulièrement évalué, le RI devient un instrument stratégique au service de la justice scolaire et de la réussite des élèves.

Une infographie sur le thème conçue par l'inspection EVS en cliquant dessus ci-dessous :



## Parcours Citoyen ou Parcours AVENIR : le passeport EDUCDROIT

Le Passeport Educdroit est un dispositif d'éducation au droit et à la citoyenneté, élaboré conjointement par le ministère de la justice et le ministère chargé de l'éducation nationale.

À destination des classes de cycle 4, le passeport comprend trois séances de deux heures. Des parcours au choix permettent de travailler un thème précis sous l'angle juridique.

**Ce dispositif vise à rapprocher les élèves du monde de la justice et à favoriser l'exercice de leur citoyenneté en prenant conscience de leurs droits et de leurs obligations juridiques.**

Le passeport Educdroit se décline en parcours thématiques afin de faciliter la compréhension et l'appropriation des notions juridiques.

Tous les parcours sont dotés d'une étude de cas filée sur trois séances, étude de cas incarnée dans le quotidien d'un élève pour faciliter l'appropriation et créer une proximité entre le sujet et l'objet d'étude. Deux parcours sont aujourd'hui disponibles.

Différents parcours thématiques sont mis à la disposition des CPE, professeurs documentalistes et plus globalement des enseignants et personnels investis dans ces actions, notamment le harcèlement qui peut être mis en lien avec le protocole pHARe pour la formation des ambassadeurs, des délégués élèves ou d'un niveau de classe, ou, encore la liberté d'expression pouvant être en lien avec l'enseignement de l'EMI.

 [Visionner la vidéo de présentation du passeport educdroit](#)  
PodEduc

Pour accompagner la mise en œuvre du parcours educdroit, une formation M@gistere est proposée aux personnels souhaitant s'investir dans la démarche.

 [Se former au Passeport educdroit](#)  
Accéder aux parcours d'autoformation.  
Magistère

Ressources Eduscol [ici](#).

## Formation sur les IA génératives sur Mentor

En lien avec le dossier du mois, un **module d'initiation** aux IA génératives d'une durée d'une heure est disponible en ligne sur la plateforme Mentor

Ce module vous permettra d'acquérir les bases sur les IA génératives.

Pour cela, plongez dans l'univers des intelligences artificielles génératives et découvrez comment les utiliser efficacement dans votre quotidien professionnel.

- Comprendre l'intérêt et les usages des IAG dans votre travail
- Maîtriser les bonnes pratiques et la rédaction d'instructions efficaces



Cliquez sur l'image pour accéder à la formation [Mentor](#)

## Focus sur les textes et ressources

[Note de service : du 26-3-2026](#) (BO n° 13 du 27 MARS 2026) portant sur la **Préparation des élèves aux exigences du DNB et des baccalauréats général et technologique.**

**Création du [concours général des collèges](#)**, qui a pour objectif de permettre aux collégiens d'exprimer leurs excellences dans un champ disciplinaire qu'ils apprécient. Ce concours est destiné aux élèves de 3e et organisé dans les collèges volontaires.

## A l'agenda des établissements scolaires

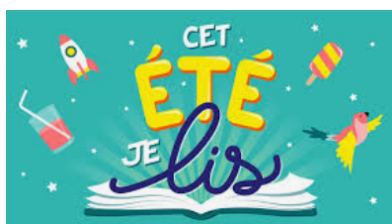


### Célébration du Joli mois de l'Europe

**La Journée de l'Europe, célébrée le 9 mai, constitue une opportunité** pour ancrer, dans les apprentissages scolaires, les valeurs européennes et favoriser l'éducation à la citoyenneté.

C'est également l'occasion de valoriser les actions d'ouverture européenne et internationale dans une perspective de promotion des valeurs européennes. Découvrez une sélection de ressources pour actualiser vos connaissances et faire entrer l'Europe dans la classe.

Lien [ici](#).



### Opération : cet été je lis

A l'origine destinée aux élèves du CP au CM2, l'opération "Cet été je lis !" est un moment privilégié pour redécouvrir le plaisir de lire, chez soi ou sur son lieu de vacances !

Une opération à promouvoir dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves à la lecture.

Lien [ici](#).

## Sites académiques

Site académique des CPE : Lien [ici](#)

Site académique des professeurs documentalistes : Lien [ici](#)



**Responsable de la publication** : Inspection Établissements et vie scolaire – Académie de Nice  
Avril 2026